



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 28705

Texte de la question

M. Jean-Antoine Leonetti souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés dues à la non-application, pour de nombreux Français ayant travaillé au Congo, de la convention générale sur la sécurité sociale signée entre la France et le Congo le 11 février 1987. Il en résulte aujourd'hui, puisque les institutions congolaises ne liquident pas et ne paient pas les pensions et les rentes depuis janvier 1994, des situations humaines dramatiques pour de nombreux Français ayant travaillé là-bas. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement face à ce problème très grave.

Texte de la réponse

Le Congo-Brazzaville connaît des affrontements sporadiques et la remise en place de son administration se fait très progressivement et très difficilement. Une grande partie des moyens de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ont été détruits comme d'ailleurs les archives de l'ambassade de France, qui gardaient mémoire de nombreux dossiers de nos ressortissants pensionnés. Les documents sont actuellement en cours de reconstitution dans la mesure du possible et ce n'est que lorsque suffisamment d'éléments seront rassemblés que notre ambassade entrera en négociation avec le gouvernement congolais à ce sujet. En toute hypothèse, si les ressources de titulaires de pensions congolaises résidant en France deviennent, à la suite d'une interruption de paiement de cette pension, inférieures aux seuils de ressources fixés pour l'attribution du « minimum vieillesse », celui-ci peut leur être attribué en totalité ou de manière différentielle, s'ils en remplissent les conditions d'âge et de situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Leonetti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28705

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2293

Réponse publiée le : 20 mars 2000, page 1833